

## Communiqué de presse

### Fausses alertes à la bombe : 4 suspects identifiés et placés en détention

**Les investigations menées par la police suite aux nombreuses fausses alertes à la bombe dans des établissements de formation du canton de Vaud ont permis d'identifier quatre suspects, tous majeurs. Les procureures en charge de ces instructions pénales ont demandé leur mise en détention provisoire et les investigations se poursuivent, d'autres interpellations sont prévues.**

À la suite des nombreuses fausses alertes à la bombe commises dans divers établissements de formation du canton de Vaud, les enquêteurs de la Police municipale de Lausanne et de la Police cantonale ont mené de nombreuses investigations et ont procédé à l'audition d'une vingtaine d'étudiants. Les policiers ont pu identifier quatre suspects pour des cas commis au gymnase de Renens le vendredi 12 mars et à l'École professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) le 24 mars. Il s'agit de jeunes adultes, qui fréquentent ces établissements, âgés de 18 à 23 ans, dont deux femmes, une Suisse et une Croate, et deux hommes, un Suisse et un Chilien, tous domiciliés dans la région lausannoise et pour l'heure au bénéfice de la présomption d'innocence. Les procureures en charge de ces instructions pénales vont demander leur mise en détention provisoire au Tribunal des mesures de contraintes pour une période de trois mois, durée qui pourra être prolongée au besoin. Les enquêteurs poursuivent leurs investigations et des opérations sont prévues ce week-end avec l'interpellation et l'audition d'autres personnes pouvant être impliquées dans ces fausses alertes à la bombe.

Les actes considérés sont des atteintes graves à la sécurité publique et à la valeur fondamentale qu'est la formation. Mais leurs conséquences peuvent aussi être très lourdes pour les auteurs. Une condamnation pénale et une inscription de celle-ci dans le casier judiciaire pourraient entraver les perspectives professionnelles de ces jeunes. De plus, la police et les services d'urgence mobilisés facturent aux auteurs leurs frais d'intervention qui se chiffrent à des montants de l'ordre de 10'000.- à 15'000.- francs par cas.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) salue le travail des forces de l'ordre et de la chaîne pénale qui a mené à ces premières interpellations et rappelle sa détermination à collaborer dans l'identification des auteurs. Lorsque les responsabilités auront pu être établies, des sanctions disciplinaires seront prononcées. Elles pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive ([loi sur l'enseignement secondaire supérieur LESS art.32](#) ; [loi sur la formation professionnelle LVLFPPr art. 38](#)). Des poursuites civiles pour réparation des dommages causés sont aussi envisagées ; une journée de cours dans une école professionnelle ou un gymnase peut coûter 70'000 francs selon les premières estimations. Le DFJC espère que ces opérations permettront aux lieux de formation vaudois, aux apprenties et apprentis, aux élèves et à tout le personnel éducatif de retrouver au plus vite le calme et la sérénité nécessaires au bon déroulement de l'enseignement.

Lausanne, le 26 mars 2021

#### *Renseignements :*

*Police cantonale, Jean-Christophe Sauterel, directeur communication & relations avec les citoyens, 021 644 80 22 ou 079 705 29 91*

*Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Julien Schekter, délégué à la communication, 079 277 42 45*